

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA LIGUE HAVRAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.2.6 Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels détaillant les impacts en termes de recettes et de dépenses de la crise sanitaire covid-19 sur l'activité de l'association au cours de l'exercice 2021.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Par ailleurs, la note 4.4.1 « Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire » de l'annexe expose les retraitements opérés expliquant le passage des résultats administratifs négatifs s'élevant à -286 329.44 € au résultat de l'exercice des comptes annuels s'élevant à -645 833.39 €.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les informations sur lesquelles se fondent ces données et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES RAPPORTS MORAL ET FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 14 juin 2022.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE HAVRE, le 17 juin 2021

Pour TGS FRANCE AUDIT



JEAN-PAUL LAUZET
Commissaire aux Comptes

1 Table des matières

1	Présentation de l'Association	3
2	Bilan au 31 décembre 2021.....	4
2.1	Bilan actif	4
2.2	Bilan passif	5
3	Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021	6
4	Annexe	8
4.1	Règles et méthodes comptables	9
4.1.1	Immobilisations Incorporelles et Corporelles.....	9
4.1.2	Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	10
4.1.3	Créances	10
4.1.4	Provisions Réglementées.....	10
4.1.5	Provisions pour risques et charges	10
4.1.6	Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)	11
4.1.7	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs.	11
4.1.8	Fonds dédiés	11
4.2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE	12
4.2.1	Legs	12
4.2.2	Immobilisations en cours.....	12
4.2.3	EFELIHA : Subventions reçues.....	12
4.2.4	Le sinistre de l'Esat Porte Océane	12
4.2.5	Nouveaux Emprunts	12
4.2.6	Covid-19	12
4.3	DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN	13
4.3.1	Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau.....	13
4.3.2	Tableau des réserves et provisions règlementées inscrites au bilan	14
4.3.3	Tableau des provisions inscrites au bilan	15
4.3.4	Fonds dédiés.....	15
4.3.5	Etat des Immobilisations	16
4.3.6	Etat des Amortissements.....	17
4.3.7	Etats des créances et des dettes	18
4.3.8	Etat des fonds propres.....	19
4.3.9	Etat des legs.....	20
4.4	Informations complémentaires	21
4.4.1	Tableau des retraitements entre résultats comptables et résultat budgétaire.....	21
4.4.2	Engagements financiers.....	22
4.4.3	Effectifs (à la clôture de l'exercice).....	22
4.4.4	Contributions volontaires en nature.	22
4.4.5	Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)	23

1 Présentation de l'Association

L'Association La Ligue Havraise pour l'aide aux personnes en situation de handicap, a été créée en 1958. Reconnue d'utilité publique, c'est une Association de parents dont le siège est situé au 75 rue Émile Zola - 76600 Le Havre.

La Ligue Havraise gère au total 27 établissements et services, répartis sur 3 pôles sur le territoire havrais, nécessaires à l'accueil et l'épanouissement des personnes présentant une déficience intellectuelle, des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique ou encore un polyhandicap :

- Pôle enfance : IME l'Arbre à Papillons, EEAP Les Myosotis, IMP l'Espérance, IMPro la Renaissance, SESSAD Autisme et Déficience
- Pôle adulte : CAJ La Salamandre, CAJ le Perrey, FAM la Salamandre, FAM le Perrey, MAS les Constellations, MAS le Manoir, Foyer d'Hébergement Edmond Debraize, SAMSAH, SAVS, dispositif logement, plateforme de service ELISEA
- Pôle travail : CAP Emploi, EFELIHA, Filiales Entreprises Adaptées Vauban, Filiale Entreprise Adaptée WEEE Vauban, ESAT La Lézarde, ESAT Porte Océane

L'Association accueille et accompagne plus de 900 personnes en situation de handicap et 1.400 personnes reconnues travailleurs handicapés suivies par Cap Emploi.

550 professionnels travaillent pour la Ligue Havraise et veillent au bien-être de ses usagers.

Dans son projet associatif, la Ligue Havraise affirme avec détermination son attachement aux valeurs humaines « Dignité des personnes, Respect, Acceptation de la différence, Tolérance et Solidarité » :

- En favorisant le développement de leurs capacités et l'émergence de leurs potentialités par l'éducation, le travail, les loisirs, l'éveil, la responsabilisation, l'autonomie ;
- En permettant l'accès à une qualité de vie ;
- En proposant un accompagnement et une écoute tout au long de la vie de la personne handicapée et de sa famille.

La société inclusive constitue la vision du projet associatif (2019-2023) de la Ligue Havraise avec le parcours de vie et la gouvernance de l'Association s'engage en ce sens au sein de son projet associatif.

Les grands axes du projet sont :

- L'effectivité des droits des personnes accueillies,
- La réponse aux politiques de santé publique en matière de handicap,
- Le schéma directeur immobilier.

Les valeurs de l'Association sont la dignité, la tolérance, la solidarité et le respect.

2 Bilan au 31 décembre 2021

2.1 Bilan actif

CONSOLIDE					
Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2021					
Libellé	Brut	Amortissement	Net	Net A-1	
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	2 426,22	2 426,23	-0,01	-0,01	
Autres immobilisations incorporelles	483 612,41	434 988,07	48 624,34	80 177,25	
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations Corporelles					
Terrains	2 167 844,48	593 774,95	1 574 069,53	1 581 504,28	
Constructions	36 708 068,76	20 300 252,94	16 407 815,82	17 631 920,21	
Installations techniques, matériel et outillage	4 223 927,59	3 051 499,60	1 172 427,99	1 171 857,87	
Autres immobilisations corporelles	3 972 820,98	3 452 277,30	520 543,68	668 920,98	
Immobilisations corporelles en cours	741 587,56		741 587,56	602 028,72	
Immobilisations Financières					
Participation et Créances rattachées à des participations	964 885,25		964 885,25	964 885,25	
Autres titres immobilisés	41,00		41,00	41,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	144 222,16		144 222,16	148 558,49	
Total (I)	49 409 436,41	27 835 219,09	21 574 217,32	22 849 894,04	
Comptes Liaisons					
Total (II)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements	48 630,18		48 630,18	41 519,39	
Autres approvisionnements					
En cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances redevables et comptes rattachés	2 216 691,84	64 272,33	2 152 419,51	2 088 842,03	
Autres créances	1 006 696,83	303 814,17	702 882,66	548 983,83	
Valeurs mobilières de placement	7 114 811,37		7 114 811,37	7 775 170,47	
Disponibilités	13 779 680,30		13 779 680,30	13 125 482,97	
Charges constatées d'avance	60 955,05		60 955,05	61 069,08	
Total (III)	24 227 465,57	368 086,50	23 859 379,07	23 641 067,77	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Total (IV)					
Primes de remboursement des obligations					
Total (V)					
Ecart de conversion (actif)					
Total (VI)					
Total Actif	73 636 901,98	28 203 305,59	45 433 596,39	46 490 961,81	

2.2 Bilan passif

CONSOLIDE			
Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2021			
Libellé	Net (selon ANC 2018-06)	Net A-1 (selon ANC 2018-06)	
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 468 333,15	7 349 193,52	
Fonds associatifs avec droit de reprise	395 805,32	331 543,88	
Dons et legs			
Subventions d'investissement			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement sur bien renouvelables	4 565 808,08	4 565 808,08	
Réserve de compensation	2 169 396,43	2 196 126,01	
Réserve de couverture du BFR	586 516,11	586 516,11	
Autres réserves	277 803,20	277 803,20	
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	6 215 057,26	6 399 416,75	
Dép. refusées par l'aut. de tarif. ou innop. aux tiers financeurs			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	1 883 076,81	1 315 437,53	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	3 482,40		
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-645 833,69	436 861,71	
Subventions d'investissement (renouvelables)	1 286 761,09	1 407 192,27	
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement	975 807,69	975 807,69	
Amort. dérogatoires et provisions pour renouvlt des immobilisations			
Réserves des plus-values nettes d'actif	970 604,55	970 604,55	
Immobilisations grevées de droit			
Total (I)	26 152 618,40	26 812 311,30	
Comptes de liaison			
Total (II)			
Provisions pour risques	254 012,50	178 476,00	
Provisions pour charges	3 177 262,58	2 873 030,58	
Fonds dédiés	1 530 500,39	1 563 953,01	
Total (III)	4 961 775,47	4 615 459,59	
Emprunts et Dettes auprès des etab. de credit	9 222 269,10	10 367 073,22	
Emprunts et dettes financières divers	36 329,28	39 395,76	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 461 799,58	1 314 714,83	
Dettes fiscales et sociales	3 533 308,56	3 192 309,50	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 884,00	95 757,74	
Produits constatés d'avance	47 612,00	53 939,87	
Total (IV)	14 319 202,52	15 063 190,92	
Ecart de conversion (passif)			
Total (V)			
Total Passif	45 433 596,39	46 490 961,81	

3 Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

CONSOLIDE			
Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2021			
Libellé		31/12/2021	31/12/2020
EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens et services		1 459 014,14	1 186 222,20
Production vendue divers		1 078 807,94	1 033 663,35
Production stockée ou déstockage production			
Production immobilisée			
Dotations et produits de la tarification		27 332 148,63	27 022 905,17
Subventions d'exploitation et participations		1 536 818,42	1 418 343,82
Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		182 075,79	228 901,26
Tranferts de charges		512 513,67	490 757,87
Autres produits		2 883 692,46	3 174 144,89
Total Produits d'exploitation (1)		34 985 071,05	34 554 938,56
Achats de marchandises			
Variation de stock achats de marchandise			
Achats de matières premières et fournitures			
Variation de stocks matières premières et fourniture.		- 7 110,79	7 347,06
Achats autres approvisionnements		108 615,61	73 314,00
Variation de stock achats autres appro.			
Achats non stockés de matières et fournitures		1 729 602,61	1 510 240,24
Services extérieurs et autres		5 899 786,79	5 213 566,80
Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérat		1 723 196,00	1 619 551,52
Impôts, taxes et versements assimilés autres		201 015,01	178 901,68
Salaires et traitements		17 199 924,21	16 698 311,76
Charges sociales		6 430 513,17	6 205 460,64
Dotations aux amortissements des immobilisations		2 020 115,05	2 096 323,41
Dotations aux amort charges exploit réparties			
Dot aux dépréciations et prov sur actif circulant		31 000,00	98 856,82
Dot aux dépréciations et prov risques et charges		561 844,29	513 502,63
Autres charges		13 574,97	17 015,61
Total Charges d'exploitation (2)		35 912 076,92	34 232 392,17
RESULTAT D'EXPLOITATION		-927 005,87	322 546,39

Libellé		31/12/2021	31/12/2020
QUOTE PART			
	Excédent ou déficit transféré		
	Déficit ou excédent transféré		
	QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN		
FINANCIER			
	Produits des particip et immobilisations financier	163,67	3 113,44
	Produits des autres VMP, escomptes divers et autres	52 484,46	74 047,12
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cession valeur mobil.placement		
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Total Produits financiers	52 648,13	77 160,56
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	194 787,90	203 436,73
	Différences négatives de change	1,51	
	Charges nettes s/cession valeurs mobil.de placemen		
	Total Charges financières	194 789,41	203 436,73
	RESULTAT FINANCIER	-142 141,28	-126 276,17
	RESULTAT COURANT	-1 069 147,15	196 270,22
EXCEPTIONNEL			
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	77 998,27	54 669,60
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
	Produits exceptionnel sur opérations en capital	403 836,95	184 634,44
	Reprise de provisions règlement couverture BFR		
	Reprise de provisions règlement renouv immos		
	Reprise de provisions règlement plus values net actif		
	Reprise sur autres provisions règlementées		91 118,28
	Report ress non utilisées des exercices antérieurs	88 555,80	16 741,42
	Transferts de charges		
	Total Produits exceptionnels	570 391,02	347 163,74
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex couran	75 326,28	74 312,58
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex ant.		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 933,10	8 594,76
	Dotations aux amort et prov couverture BFR		
	Dotations aux amort et prov renouv immos		
	Dotations aux amort plus val nettes d'actif		
	Dotations aux autres prov règlementées		
	Engagements à réaliser / ress. affectées	55 103,18	16 468,91
	Total Charges exceptionnelles	141 362,56	99 376,25
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	429 028,46	247 787,49
	Impôts sur les sociétés	5 715,00	7 196,00
	IMPOTS SUR LES SOCIETES	5 715,00	7 196,00
	TOTAL DES PRODUITS	35 608 110,20	34 979 262,86
	TOTAL DES CHARGES	36 253 943,89	34 542 401,15
	RESULTAT	-645 833,69	436 861,71

4 Annexe

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 45 471 667.15 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 645 833.69 € Les comptes annuels résultent du cumul des 31 sections comptables que compte l'Association LIGUE HAVRAISE. (Les opérations réciproques ainsi que les comptes de liaison ont été neutralisés.)

Etablissements en Gestion propre Déficit : -151 675.37 €

- Association
- EA Vauban Association

Département Travail protégé (Secteur Commercial) Excédent : 202 478.51 €

- E.S.A.T Porte Océane et La Lézarde

Etablissements sous Gestion contrôlée Excédent : - 696 636.83 €

- Siège

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Accueil de jour « le club »
- Maison d'Accueil Spécialisée Handicap Psychique
- Atelier de jour « Le Perrey/Salamandre »
- Foyers médicalisés Perrey / Salamandre
- Forfaits Soins Perrey / Salamandre
- SAMSAH (Conseil général et Ddass)
- SAVS
- Dispositif Logement inclusif
- Plateforme de service E.L.I.S.E.A
- Forfait habitat inclusif
- Foyer Edmond Debraize

Pôle Adulte

- I.M.P l'Espérance
- Impro Renaissance
- Sessad
- A.A.P. (Arbre A Papillons)
- E.E.A.P Les Myosotis
- Offre de répit

Pôle Enfance

- E.S.A.T. Porte Océane
- E.S.A.T. La Lézarde
- Cap Emploi
- EFELHIA

Pôle Travail

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✚ Continuité de l'exploitation,
- ✚ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✚ Indépendance des exercices,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi que des règles de convergence entre l'EPRD-ERRD et les comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

La date de départ de l'amortissement est fixée à la **date d'acquisition** et de mise en service de l'immobilisation.

Gros Œuvre	30 à 50 ans
Plomberie	10 à 50 ans
Electricité	15 à 25 ans
Menuiserie	15 à 35 ans
Agencements des constructions	5 à 25 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres	1 à 10 ans

4.1.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le cout d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

NOM	SIREN	Quote Part Capital Détenu			Montant capitaux propres 31/12/2021	Résultat 31/12/2021	Quote Part Capital Détenu			Valeur titre brut
		Capital	Nombre d'Action	Nominal			Capital	Nombre d'Action	Nominal	
SAS VAUBAN LH	809.641.236	509 380	50 938	10	767 508	- 28 344	100%	-	100%	504 380
SAS WEEE VAUBAN	852.893.981	5 000	500	10	158 721	22 132	50%	-	50%	-
SAS VAUBAN ENVIRONNEMENT	793.594.797	30 000	3 000	10	773 332	69 660	-	100%	100%	-
SAS VAUBAN INDUSTRIE	509.557.237	474 380	47 438	10	1 131 005	33 501	-	100%	100%	-
FOND DE DOTATION					445 801	- 964				455 000

L'association La Ligue Havraise détient 100% des titres de la SAS Vauban LH, qui détient elle-même :

- La société SAS Vauban Environnement et la SAS Vauban Industrie à hauteur de 100% (les titres détenus par l'association La Ligue Havraise dans la SAS Vauban Environnement et dans la SAS Vauban Industrie ont été apportés en 2015 à la SAS Vauban LH. Un échange de titres a été constaté pour 504 380€. Cet échange de titres n'a généré aucune charge et aucun produit),
- Ainsi que la société SAS WEE Vauban à hauteur de 50%, créée le 31/07/2019.

Lors de la création du fonds de dotation, dénommé « Fonds d'Action de la Ligue Havraise pour l'aide aux personnes handicapées » en 2011, la Ligue Havraise a apporté des actifs valorisés à hauteur de 455.000 euros. La sortie de ces actifs a été comptabilisée en contrepartie de « parts dans les entités liées » pour le même montant.

4.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.1.4 Provisions Réglementées

(Détail des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.2)

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques prévues par la réglementation budgétaire (CASF et instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- ✚ Différence de réalisation d'éléments d'actif (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement),
- ✚ Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement,

4.1.5 Provisions pour risques et charges

(Détails des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.3)

Ce poste enregistre les provisions constituées en vue de faire face à des risques identifiés à la clôture de l'exercice.

4.1.6 Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)

La provision est calculée selon les mêmes règles que les années précédentes (augmentation salaire, mortalité etc). De plus pour cette année, il a été pris en compte le fait que dans l'accord NAO 2021 un salarié Ligue havraise a désormais droit à 2 mois d'indemnité de départ en retraite à partir de 10 ans d'ancienneté à la place d'un mois prévu par la CCN 66.

Chaque année le taux d'actualisation est ajusté en calculant une moyenne glissante sur les 7 dernières années. Le taux d'actualisation utilisé en 2021 est de 1.32 % contre 1.61 % l'an dernier.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2009	3,00%						
2010	3,00%	3,00%					
2011	3,00%	3,00%	3,00%				
2012	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%			
2013	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%		
2014	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	
2015	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2016		1,31%	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%
2017			1,30%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
2018				1,57%	1,57%	1,57%	1,57%
2019					0,77%	0,77%	0,77%
2020						0,34%	0,34%
2021							0,98%
Moyenne	3,00%	2,76%	2,52%	2,31%	1,99%	1,61%	1,32%

Le taux d'inflation, à partir de 2021, est calculé en retenant la moyenne du taux d'inflation annuelle publiée par l'INSEE sur les 10 dernières années, soit 0.96%

4.1.7 Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs.

Les provisions de congés payés sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2007-05 du 4 mai 2007.

Leur refus par l'autorité de tarification comme les autres dépenses refusées sont transférées au compte 11591 selon la réglementation ANC 2019-04

Les provisions d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'article 335-1 du PCG et conformément à la recommandation de ANC 2013-02.

4.1.8 Fonds dédiés

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 4.3.4)

La Ligue Havraise bénéficie de ressources affectées, telles que les dons, les legs ou encore certaines subventions de fonctionnement. Ces ressources sont affectées à des projets particuliers. Tant que ces projets ne sont pas réalisés, les fonds sont constatés au passif. Dès qu'ils sont utilisés, une reprise sur fonds dédiés est constatée en produit, venant ainsi neutraliser la dépense effectuée. L'utilisation des fonds dédiés « historique » sera revu avec le financeur.

4.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE

4.2.1 Legs

Se référer à l'Etat des legs paragraphe 4.3.9.

En 2021 La ligue havraise a perçu les fonds de deux nouveaux legs :

- Le legs « Lambert » pour 51.091,04 euros
- Le legs « Frégère » pour 13.170,40 euros

4.2.2 Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2021, les immobilisations en cours atteignent 741 587,56 euros

✚ Rénovation du site du Perrey :	701 496.05
✚ Rénovation du site de la Salamandre :	12 573.00
✚ Informatique	13 318.57
✚ Toiture IME AAP	4 522.98
✚ Toiture et SSI Manoir	8 325.12

4.2.3 EFELIHA : Subventions reçues

Prestations Appuis Spécifiques (PAS) handicap psychique et Prestations Spécifiques d'Orientation Professionnelle (PSOP).

Au titre de l'année 2021 EFELIHA a bénéficié de subventions d'un montant de 298 181,91 €, pour un total de charges de 326 141,26 € suite à la réponse à un appel d'offre AGEFIPH en juillet 2011 pour la délivrance de prestations ponctuelles spécifiques.

4.2.4 Le sinistre de l'Esat Porte Océane

La procédure judiciaire est toujours en cours.

4.2.5 Nouveaux Emprunts

Le 19 avril 2021, la Ligue Havraise a souscrit un nouvel emprunt sur 60 mois :

- ✚ Au Crédit coopératif pour 400 000 euros au taux de 0.25 %

4.2.6 Covid-19.

En 2021, la crise de la Covid 19 continue à avoir des impacts sur la vie des établissements ; impacts qui ont directement ou indirectement des répercussions sur la situation financière de la Ligue Havraise.

- L'ARS a pris en charge les surcoûts engendrés par la crise sanitaire sur les établissements qu'elle finance pour le 1^{er} trimestre 2021. Cela correspond aux contrats de remplacement, au recours à des personnels extérieurs, aux équipements de protection individuelle, aux produits d'entretien, gel et masques... Ce financement s'élève à 181.821 euros. L'ARS a également financé le remboursement des franchises des Test Covid (21.688 euros) et l'achat d'Autotest (10.804 euros).

- Le conseil départemental a versé 48.187 euros sur 2021 pour compenser les surcoûts liés à la Covid-19.

Nous constatons sur les établissements financés par le Conseil Départemental un impact direct sur la facturation des prix de journée, du fait de l'augmentation des absences des résidents : fermetures des CAJ pendant les clusters, gel des accueils temporaires pendant la période de crise sanitaire et absences de certains résidents pour craintes d'être « contaminé » sur ces lieux de vie.... L'impact est de 150.529 euros.

4.3 DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

4.3.1 Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau

Ventilation du résultat de l'exercice

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTRÔLE (1)	-696 636,83	
TRAVAIL PROTEGE (2)		202 478,51
ASSOCIATION (3)	-151 675,37	
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3) -	645 833,69	

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
AFFECTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		1 308 886
AFFECTES L'EXERCICE 2020 (1)	6 552	
AFFECTES L'EXERCICE 2021 (1)	567 639	
SOUS TOTAL	574 191	1 308 886
REPORT A NOUVEAU	- 703 429	
SOUS TOTAL	- 703 429	
SOLDE		1 179 648
GESTION LIBRE		6 921 969

(1) Affectation au compte Administratif après approbation des comptes annuels

4.3.2 Tableau des réserves et provisions réglementées inscrites au bilan

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES INSCRITES AU BILAN

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant a la fin de
		Dotations	Reprise	Utilisation	
_ Réserve d'équipement	242 590				242 590
_ Autres réserves					
_ Réserve pour investissement	4 565 808				4 565 808
_ Réserve de trésorerie	586 516				586 516
_ Réserve sur salaire					
_ Réserve de compensation	2 178 901	26 741	53 471		2 152 171
_ Réserve de compensation des charges d'amortissement	17 225				17 225
_ Réserve liée au résultat	35 213				35 213
TOTAL RESERVES	7 626 253	26 741	53 471		7 599 523
_ Renforcement de la couverture du BFR	975 808				975 808
_ Quote part liée aux Congés Payés					
_ Quote part pour intérêts courus					
_ Renouvellement des immobilisations					
_ Différence de réalisation d'éléments d'actif	970 605				970 605
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 946 412				1 946 412

4.3.3 Tableau des provisions inscrites au bilan

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Provisions pour travaux						
_ Provisions pour litige	178 476	180 381		87 000	17 845	254 013
_ Provisions pour départ en retraite	2 789 621	381 463			75 431	3 095 653
_ Autres provision pour risques	83 410			1 800		81 610
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles	102 627					102 627
_ Provisions pour dépréciations des comptes de tiers	337 087	31 000				368 087
TOTAL PROVISIONS & DEPRECIATIONS	3 491 220	592 844	-	88 800	93 276	3 901 989

Les autres provisions pour risques correspondent au sinistre sur l'ESAT Porte Océane : Solde (81610€) de la provision constituée en 2018. La procédure n'étant pas close, le solde est maintenu en comptabilité.

4.3.4 Fonds dédiés

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	utilisations		Transfert	A clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
à l'investissement							
Savs historique	9 955					9 955	9 955
Myosotis enveloppe 2007	100 000					100 000	100 000
Manoir extension 2010	648 709		61 156			587 553	
Arbre a papillons creations 2007	257 431		26 200			231 231	
Télémedecine	5 734		1 200			4 534	
Esat Lezarde extension 2007	323 150					323 150	323 150
MANOIR Exosquelettes		9 540				9 540	
Sur Subventions de fonctionnement							
Enveloppe "SAMSAH"	69 047					69 047	69 047
Fond dédiés "RTT"	54 788					54 788	54 788
Fond dédiés "CNR autotest"	-	10 049				10 049	
Fond dédiés "Franchise 2020"	-	20 226				20 226	
QVT	5 150					5 150	
Contributions financières d'autres organismes							
Taxe d'apprentissage	88 769	6 839				95 608	77 451
Fondation de France	-	2 600				2 600	
Fondation Norauto	-	3 000				3 000	
Unapei compagnie Paon Paon CUI CUI	-	2 850				2 850	
Bric à Brac Perrey conseil en image	1 220					1 220	1 220
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	1 563 953	55 103	88 556	-	-	1 530 500	635 611

- Les fonds dédiés à l'investissement :

En 2020, ce poste a vu le transfert des provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations. Le choix de la méthode comptable retenue pour rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production des immobilisations amortissables sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations (art. 132-3, règlement ANC n° 2018-06). La reprise pour 2021 est de 88 556 euros.

En 2021, La Ligue Havraise a reçu des fonds à hauteur de 9540 € pour l'achat d'un exosquelette

- Les subventions de fonctionnement :

Les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures de 54 788 ainsi que le fond dédiés « enveloppe Samsah » seront transférés sur d'autres projets en accord avec le financeur.

Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement connaissent une augmentation de 30.275 € avec la constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des CNR reçus dans le cadre de la crise Covid -19.

- Les contributions financières à d'autres organismes :
 - La constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des recettes de la taxe d'apprentissage à hauteur de 6839 euros,
 - La constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des contributions financières des fondations de France et Norauto ainsi que de l'Unapei à hauteur de 8 450 euros.

4.3.5 Etat des Immobilisations

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2021
Frais d'établissement	2 426			2 426
Concessions, brevet	486 120	39 202	41 710	483 612
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	488 546	39 202	41 710	486 039
Terrains et agencement de terrains	2 143 589	24 255		2 167 844
Constructions	36 567 517	167 043	26 491	36 708 069
Installations techniques, matériels et outillages	4 194 533	290 601	261 206	4 223 928
Autres Immobilisations corporelles	4 226 474	115 373	369 026	3 972 821
Immobilisations en cours	602 029	139 559		741 588
Avances et Acomptes				
Immobilisations corporelles	47 734 142	736 830	656 723	47 814 249
Participations	964 885			964 885
Autres titres immobilisés	41			41
Prêts et autres immobilisations financières	148 558	164	4 500	144 222
Immobilisations financières	1 113 485	164	4 500	1 109 148
TOTAL GENERAL	49 336 173	776 196	702 933	49 409 436

4.3.6 Etat des Amortissements

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Régularisation	Diminutions	Cumul amort à la clôture de l'établissement
Frais d'établissement	2 426				2 426
Concessions, brevet	405 943	69 602	0	40 557	434 988
Avances et acomptes	-				-
Immobilisations incorporelles	408 369	69 602	0	40 557	437 414
Terrains et agencement de terrains	459 458	31 690			491 148
Constructions	18 935 596	1 388 685	- 1 150	22 879	20 300 253
Installations techniques, matériels et outillages	3 022 675	283 726		254 901	3 051 500
Autres Immobilisations corporelles	3 660 181	246 412	13	351 702	3 554 904
Immobilisations en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations corporelles	26 077 910	1 950 513	- 1 137	629 482	27 397 804
Participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	26 486 279	2 020 115	- 1 137	670 038	27 835 219

4.3.7 Etats des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Participations Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	41,00		41,00
Autres immobilisations financières	144 222,16		144 222,16
Clients douteux ou litigieux	54 067,62	54 067,62	
Autres créances clients	2 133 178,09	2 133 178,09	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	74 964,22	74 964,22	
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	56 118,50	56 118,50	
Etat et autres collectivités publiques :			
> Impôts sur les bénéfices			
> Taxe sur la Valeur ajoutée	6 299,60	6 299,60	
> Autres impôts et taxes	10 958,28	10 958,28	
> Divers	28 014,03	28 014,03	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	491 701,83	491 701,83	
Charges constatées d'avance	60 955,05	60 955,05	
TOTAL GENERAL	3 060 520,38	2 916 257,22	144 263,16
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
> à un an au maximum				
> plus d'un an	9 222 269,10	1 325 241,29	3 917 421,09	3 979 606,72
Emprunts dettes financières divers	36 329,28	36 329,28		
Fournisseurs comptes rattachés	1 461 799,58	1 461 799,58		
Personnel et comptes rattachés	1 569 078,70	1 569 078,70		
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	1 585 782,55	1 585 782,55		
Etat et autres collectivités publiques :	378 447,31	378 447,31		
> Impôts sur les bénéfices				
> Taxe sur la Valeur ajoutée				
> Obligations cautionnées				
> Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	17 884,00	17 884,00		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	47 612,00	47 612,00		
TOTAL GENERAL	14 319 202,52	6 422 174,71	3 917 421,09	3 979 606,72
Emprunts souscrits en cours d'exercice	400 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 544 804,12			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4.3.8 Etat des fonds propres

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	+	-	Montant au 31/12/N
_ Fonds propres sans droits de reprise	7 680 737	183 401		7 864 138
_ Report a nouveau	7 093 495	42 311	213 837	6 921 969
Total fonds sans droit de reprise	14 774 232	225 712	213 837	14 786 107
_ Excedents affectés a l'investissement	4 565 808			4 565 808
_ Réserve de compensation	-			-
_ Réserve de compensation	2 196 126	26 741	53 471	2 169 396
_ Réserve de trésorerie	-			-
_ Réserve de trésorerie	586 516			586 516
_ Autres réserves	-			-
_ Autres réserves	277 803			277 803
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	-			-
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	1 407 192	7 676	128 107	1 286 761
_ Report a nouveau	621 360	567 639	9 351	1 179 648
Total fonds avec droit de reprise	9 654 805	602 057	190 929	10 065 933

4.3.9 Etat des legs

ESTIMATION DU LEGS NET A RECEVOIR

	ESTIMATION	RECU AU 31/12/21(1)	A RECEVOIR (2)
LEGS de Monsieur Maurice CHAUVIN ACCEPTE en date du 29/01/10			
7 RUE TOUSTAIN			
APPARTEMENT	150 000,00	150 000,00	
LEGS de Monsieur Ramon MOLINOS ACCEPTE en date du 25/11/11			
3 RUE DAUPHINE			
<i>lieudit : Quai Michel Féré</i>			
APPARTEMENT 3E ETAGE 3 Rue Dauphine	60 000,00		60 000,00
CHAMBRE 5E ETAGE 3 Rue Dauphine			
CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL			
APPARTEMENT 4E ETAGE 3 Rue Dauphine	65 000,00	65 000,00	
CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL			
8 BOULEVARD FRANCOIS 1er			
<i>lieudit : Rue de la Commune</i>			
APPARTEMENT 3E ETAGE BAT 2C 8 Bd François 1er	65 000,00	65 000,00	
CAVE SOUS SOL BAT 2C			
TOTAL DES BIENS	340 000,00	280 000,00	60 000,00

(1) Ces biens sont comptabilisés au 31/12/2021 car ils sont destinés aux usagers de la LIGUE HAVRAISE

(2) L'intégralité de ce legs sera comptabilisé en PRODUITS NETS à la cession définitive du bien

4.4 Informations complémentaires

4.4.1 Tableau des retraitements entre résultats comptables et résultat budgétaire

Résultat administratif en gestion contrôlée	-286 329.44
Résultat hors gestion contrôlée	<u>50 803.14</u>
Cumul	- 235 526.30
➤ Retraitement 1 : Dotation aux amortissements par composants non prise en compte par les financeurs	-5 765.91
➤ Retraitement 2 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat par composants.	- 41 552.19
➤ Retraitement 3 : Dotation aux provisions retraite	- 362 989.29
<u>Résultat de l'exercice aux comptes annuels</u>	<u>-645 833.69</u>

4.4.2 Engagements financiers

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 965 000
Emprunts et dettes financières divers	Néant
TOTAL	8 965 000

	Montant garanti	en cours au 31/12/2021
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	1 100 000	746 871
VAUBAN	465 000	45 347
MAISON D'ACCUEIL PSYCHIQUE	6 800 000	4 488 000
ESAT PORTE OCEANE	600 000	390 000

Le crédit coopératif garantit à 100% l'emprunt (Prêt PHARE) de 1 100 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'extension de la maison d'accueil spécialisé située Manoir d'Eprémèsnil à Rouelles au Havre.

Le crédit coopératif garantit à 50% l'emprunt de la MAS Psychique pour 6 800 000 €. 50 % sont garantis par la Ville du Havre.

Le crédit coopératif garantit à 100 % l'emprunt pour l'ESAT Porte Océane de 600 000 €.

Une garantie est souscrite auprès de SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF à hauteur de 50 % soit 465 000 € pour le prêt de VAUBAN qui s'élève à 930 000 €.

4.4.3 Effectifs (à la clôture de l'exercice)

- Effectifs encadrants :
Nombre de salariés présents : 575
Dont 487 personnes en CDI et 88 en CDD
Nombre d'ETP : 457.71
- Effectifs travailleurs handicapés ESAT :
Nombre de salariés présents : 256
Nombre d'ETP : 232

4.4.4 Contributions volontaires en nature.

Il s'agit de contributions en travail, celui des membres du conseil d'administration.

Leur temps de bénévolat pour 2021 est de 2147 heures.

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées à la Ligue Havraise en raison de la difficulté à valoriser les interventions des membres du conseil d'administration.

4.4.5 Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Personnes concernées :

-  Président
-  Trésorier de l'association
-  Directeur général

Les administrateurs ne sont pas rémunérés. Ils peuvent être remboursés des frais de déplacements engagés sur présentation des justificatifs.

Le Directeur général est rémunéré conformément à la convention collective.